

## Circulation - zones 20 - 30 - 50 - 70

---

**Les zones 30** s'étendent

actuellement à la quasi-totalité du territoire lorientais : rue de Lanveur, boulevard Blum, rue de Belgique...

Une limitation de vitesse à respecter impérativement, pour la sécurité de tous et particulièrement pour les plus vulnérables : enfants, personnes âgées ou en situation de handicap.

Pas de questions à se poser : **toute la ville passe à 30 km/h**, gage de sécurité comme en attestent les chiffres. Les 98 % de la ville seront couverts d'ici la fin 2020. Seuls quelques axes conservent une vitesse supérieure : certaines voies allant de la desserte portuaires vers le centre-ville sont maintenues à 50 km/h. Ouvrez-vous l'oeil, elles sont indiquées.

Signalées également, les zones de rencontre limitées à 20 km/h, où le

piéton est prioritaire.

Dans les zones 30, les rues sont à double-sens pour les cyclistes, même quand elles sont à sens unique pour les voitures. Automobilistes, soyez attentifs aux plus vulnérables qui viennent en face. Dans les zones 30 comme ailleurs, les règles du Code de la route s'appliquent. Le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements prévus à cet effet. Est considéré comme très gênant (et passible d'une amende de 135 €) pour la circulation publique tout arrêt ou stationnement d'un véhicule motorisé sur le trottoir.

**La "pénétrante" est à 70 km/h sur toute sa longueur.**

## **Ville prudente**

Pour ses actions menées en faveur de la sécurité et de la prévention routières, la Ville de Lorient a récemment été labellisée « Ville Prudente » par l'association Prévention Routière, qui lui a décerné le niveau 4.